



# SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles  
de l'enseignement public Force Ouvrière

## **Vous allez devenir fonctionnaire stagiaire Vous avez des droits, liés à votre statut**

Vous serez en formation mi-temps à l'ESPE.  
Le reste du temps, vous serez en responsabilité dans une classe.

### **Vos obligations réglementaires de service (ORS) seront au maximum (correspondant à la moitié des ORS des enseignants titulaires) :**

- 12 heures hebdomadaires devant élèves sur 36 semaines
  - + 54 heures annualisées réparties :
    - 9 heures de formation pédagogique
    - 30 heures d'APC\* (12 h de concertations pour les APC et 18 h d'APC)
    - 15 heures de réunions (conseils d'école, des maîtres, de cycles, réunions avec les parents).
- Déductibles des réunions d'informations syndicales.

\*APC (activité pédagogique complémentaire)

**Le Snudi FO est un syndicat indépendant qui a pris position pour l'abrogation des rythmes scolaires et la territorialisation de l'école en demandant l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.**

#### **Le Snudi FO revendique**

- **abrogation de la masterisation : rétablissement d'une véritable formation professionnelle et initiale sans responsabilité devant classe ;**
- **non aux licenciements des stagiaires ;**
- la prise en charge par l'Etat de l'inscription à l'ESPE
- le maintien de l'échelon 3 de la grille indiciaire pour tous les PE stagiaires à la rentrée 2016.
- un allègement du service avec au plus un tiers temps devant élèves ;
- un temps de formation déduit du temps de service ;
- qu'aucun stagiaire ne soit sans tuteur, ni formation ;
- des règles nationales de titularisation communes et connues.



### **Droit syndical**

- Les réunions d'information syndicale...  
Vous avez le droit de vous absenter pour participer à des demi-journées d'information syndicale. Ce sont des moments essentiels pour échanger et s'informer sur les droits, les dossiers du moment, les actions à engager et les revendications du syndicat.  
La réglementation prévoit 9 heures par personne et par an à hauteur de trois heures par trimestre.
- Stages syndicaux...  
Vous avez aussi le droit de participer à des congés de formation syndicale, à hauteur de 12 jours par an.
- Le droit de grève...  
Comme tous les salariés, vous avez le droit de faire grève. Depuis 2008, avec la circulaire 2008-111 du 26 août 2008, une restriction de ce droit oblige les personnels devant classe à « déclarer leur intention de faire grève » à leur IEN. C'est un formulaire type que le SNUDI-FO peut vous faire parvenir sur simple demande et qui est dans toutes les écoles.

**Pour toutes questions concernant votre affectation pour l'année prochaine, appelez votre syndicat départemental (voir au verso) qui pourra vous aider dans vos démarches.**

# En savoir plus...

## Le syndicat

✓ **SNUDI-FO** : Syndicat National Unifié Des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et Directeurs Force Ouvrière.

Organisé en syndicats départementaux et un syndicat national.

Il fait partie de la FNEC-FP-FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière) ainsi que de la Confédération Force Ouvrière.

**Se syndiquer, c'est donner de la force à vos droits et vos revendications !**

✓ Une question (affectation, réglementation, droits statutaires, aides), un problème avec un formateur, avec des parents, si une procédure d'alerte est déclenchée...

**Un réflexe, ne restez pas seuls :  
contactez rapidement  
votre syndicat départemental**

## Abréviations que vous rencontrerez régulièrement

**EFS** : Etudiant Fonctionnaire Stagiaire

**IEN** : Inspecteur de l'Education Nationale

**CPC** : Conseiller Pédagogique de Circonscription

**MAT** : Maître d'Accueil Temporaire

**IMF** : Instituteur Maître Formateur/  
**PEMF** : Professeur des Ecoles Maître Formateur

**DASEN** : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

**CAPD** : Commission Administrative Paritaire Départementale (gestion des personnels : mouvement, carrière...)

**CT** : Comité Technique (gestion des postes : ouverture, fermeture de classes...).

## Coordonnées des syndicats départementaux

**SNUDI FO**

Bourse du Travail, 32 av. de l'Europe

38030 GRENOBLE cedex 2

04 76 96 44 23 - urgence : 07 82 37 00 01

snudifo38@free.fr

www.snudifo38.com

### **Vous souhaitez recevoir les informations du Snudi FO**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Académie de passage des épreuves

Département demandé en premier voeu :